

**Congrès de la Société française d’étude et de traitement de la douleur (SFETD)**

*Mot de Monsieur François BRAUN,   
Ministre de la Santé et de la Prévention*

*5 minutes*

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis navré de ne pas pouvoir être avec vous aujourd’hui, à Lille, pour ce Congrès national de la Société française d’étude et de traitement de la douleur.

Je tenais toutefois à vous adresser ce mot, car le sujet qui vous réunit aujourd’hui, la prise en charge de la douleur, est au cœur de mes priorités que sont la prévention et l’accès à la santé.

**\***

Apporter une réponse à la douleur, c’est bien sûr soulager la souffrance physique, mais c’est aussi sauvegarder la dignité de la personne malade et préserver son entourage. C’est un niveau d’exigence pour la santé de nos concitoyens que je partage avec vous. C’est d’autant plus essentiel que la douleur constitue le premier motif de consultation dans les services d’urgences et chez le médecin généraliste, et qu’elle concerne, dans sa forme chronique, aujourd’hui près de 12 millions de Français, soit plus de 20% de la population.

Bien sûr – et c’est là toute sa complexité – la douleur est un phénomène multiforme, entre la douleur aigue, la douleur chronique (dont la prévalence augmente avec le vieillissement de la population) et la douleur procédurale, celle qui est induite par les soins. C’est précisément la complexité du phénomène douloureux ainsi que les meilleurs moyens d’y répondre que vos études permettent de définir.

Cette définition est d’autant plus cruciale que l’évaluation et la prise en charge de la douleur constituent aujourd’hui un enjeu majeur de santé publique. En France, depuis 2002, le soulagement de la douleur est reconnu par la loi comme un droit fondamental de toute personne[[1]](#footnote-1). Pour assurer un maillage de l’ensemble du territoire, les structures douleur chronique, les fameuses SDC, ont été créées dans les années 1990 et sont aujourd’hui des acteurs essentiels de la prise en charge de la douleur. En un mot, la pratique de nos professionnels de santé a changé de paradigme : il s’agit toujours de guérir les patients, mais aussi, plus largement, de prendre en charge la douleur.

**\***

Aujourd’hui, mon ambition de ministre de la Santé et de la Prévention est d’aller plus loin en matière de prévention et de prise en charge de la douleur, pour offrir autant que possible à nos concitoyens, qu’ils soient malades ou non, la capacité de mener pleinement leur vie.

J’identifie deux axes absolument prioritaires, sur lesquels j’aurai besoin de votre mobilisation.

En premier lieu, la **prévention** doit prendre une nouvelle dimension dans notre pays. Notre système de santé doit poursuivre la mue profonde qu’il a entamée vers plus de prévention, il doit même l’accélérer pour faire entrer la santé, positivement, dans le quotidien des Français. La prévention des maladies, mais aussi l’identification des causes des douleurs, en seront des enjeux majeurs. A ce titre, la création des rendez-vous de prévention à trois âges clefs de la vie, par le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) actuellement en discussion au Parlement, constituera une grande avancée en la matière. Les conclusions du Conseil national de la refondation en santé (CNR) permettront aussi de proposer des axes de renforcement de notre politique de prévention, avec là encore l’objectif de réduire en amont les causes de douleur dans l’ensemble de la population.

En second lieu, la **recherche** est indispensable pour nous permettre de réaliser des progrès en matière de prise en charge de la douleur. Je pense bien sûr aux soins de support, qui interviennent en complément du traitement de la maladie elle-même, en particulier sur la douleur, mais aussi sur l’accompagnement psychologique ou l’aide à la réadaptation. Je pense également aux soins palliatifs, pour les maladies graves que nous ne pouvons ou ne savons pas encore soigner, notamment certains cancers. Pour progresser sur ces deux fronts, je souhaite que nous redoublions d’efforts pour faire de la France une nation leader en matière de santé. Dans cette perspective, la création récente de l’Agence de l’innovation en santé a vocation à faciliter la liaison entre la recherche et l’innovation, pour mettre à disposition de nos concitoyens des dispositifs innovants, pour mieux soigner et mieux traiter la douleur.

Je suis convaincu que c’est ainsi que nous progresserons. Sachez que je soutiens pleinement votre combat pour « passer un cap » en matière de gestion de la douleur dans notre pays. Je vous souhaite d’excellents échanges, et je vous remercie.

1. Loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé du 4 mars 2002. [↑](#footnote-ref-1)